



Ne vous faites plus de soucis financiers

Par marion2011, le 01/07/2011 à 22:06

Bonjour Nous disposons d'un capital de 3.850.000€ que nous avons mis à la disposition de toute personne serieuse voulant faire de prêt. ce prêt serait octroyé à court et long terme allant de 5000 à 1.500.000€ à toute personne serieuse et aussi au structure voulant de prêt. un taux de 2% d'intérêt l'an selon la somme prêtée car étant structure ??? , nous ne voulons pas violer la loi sur l'usure **Encore heureux ! mais vous violez d'autres textes , entre autres l' article L. 311-4 du Code de la Consommation, modifié par la loi n° 706 du 1er août 2003** . Vous pouvez rembourser sur 6 à 20 ans maximum selon la somme prêtée. Il est formellemnt interdit aux malhonnêtes (*humour noir*) alors c'est à vous de voir votre convenance pour les mensualités.

De plus en plus ridicule et lamentable